



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides

Question écrite n° 1770

Texte de la question

M. Raymond Marcellin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par de nombreux agriculteurs pour établir leurs déclarations relatives à la demande d'aides compensatrices ou à l'attribution de primes animales. Malgré une réelle entraide benevole entre exploitants agricoles, une grande partie d'entre eux a du faire appel à des organismes specialises et payer leurs prestations. Aussi, il lui demande s'il ne juge pas necessaire et equitable la mise en place d'un service public d'aide aux agriculteurs pour les assister lors de la souscription de leurs déclarations comme cela existe déjà dans les centres d'informations fiscaux.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les aides compensatoires de la PAC, le Gouvernement est tres soucieux de simplifier au maximum l'elaboration des dossiers tout en assurant les controles necessaires a la saine gestion de ces aides : c'est ainsi que les formulaires de declaration de surface sont desormais preimprimes et envoyes directement aux exploitants. En outre, le Gouvernement a demande aux DDAF d'accueillir les exploitants qui le souhaitent et d'assurer aupres d'eux une fonction de conseil de proximite. A cet effet, des moyens en credit et en personnel ont ete inscrits au budget pour abonder les moyens de gestion traditionnels des services.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1770

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1468

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1778